



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

INPI

Question écrite n° 64000

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset demande à M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, ou en est à l'heure actuelle le transfert à Lille de l'Institut national de la propriété industrielle.

Texte de la réponse

Reponse. - Le CIAT du 7 novembre 1991 a décidé le transfert des services centraux de l'INPI à Lille et celui du 29 janvier 1992 a confié à M Essig le soin d'en expertiser les conditions de réalisation. Le rapport de M Essig, remis fin juillet au Gouvernement, conclut à l'intérêt de ce projet pour l'aménagement du territoire et à la faisabilité fonctionnelle de sa réalisation dès lors que certaines conditions préalables seront satisfaites. Sur la base de ces conclusions, le Gouvernement a demandé aux autorités compétentes de bien vouloir lui proposer les modalités d'exécution de la décision du CIAT de novembre 1991. Le travail de définition des conditions d'application, qui fait l'objet d'une longue concertation afin de tenir compte des données spécifiques à l'établissement et à la situation particulière de ses personnels sera disponible très prochainement et soumis à l'examen du conseil d'administration de l'institut. Par ailleurs, un contrat de localisation conclu entre l'Etat et les collectivités locales, précisera les engagements respectifs des partenaires à cette opération. Ce contrat devrait pouvoir être signé vers la mi-janvier en présence du Premier ministre. L'exécution de la décision sera étalée dans le temps, la première étape devant se concrétiser en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64000

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5174